

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 12 novembre 2007

Présents: Hubert Dethurens, maire. Catherine Koumrouyan et Jean-Paul Cattin, adjoints.
Philippe Lädermann, Denis Mandallaz, Yves Mermet,
Dominique Pascual Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Excusé: Jean Batardon.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2007
2. Approbation du budget de fonctionnement 2008
3. Communications de l'exécutif
4. Divers
5. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à tout le monde.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2007

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2007 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans aucune remarque.

2. Approbation du budget de fonctionnement 2008

Le maire rappelle que le budget de fonctionnement 2008 a été présenté de manière détaillée lors de la séance du 15 octobre 2007 au cours de laquelle les conseillères et les conseillers ont pu poser toutes les questions qu'ils voulaient. En outre, chacun(e) a eu la possibilité de rencontrer le maire ou le secrétaire-comptable pour demander des explications complémentaires.

De plus, une séance de la Commission des finances s'est tenue le lundi 29 octobre. Dans son rapport au Conseil municipal, le président de la Commission, Philippe Lädermann, présente des simulations qui ont été fournies par la section financière du Service de surveillance des communes. Ainsi, il nous informe que la baisse de deux centimes additionnels, par exemple, priverait la commune d'un revenu total de CHF 110'000.--. Un autre exemple montre qu'une famille avec deux enfants et un revenu annuel imposable de CHF 100'000.— ne paierait que CHF 148.— de moins annuellement si le taux du centime était fixé à 46. La même famille, mais plus fortunée et disposant d'un revenu imposable de CHF 300'000.— ne verrait sa charge fiscale

diminuer que de la somme de CHF 840.— par an. En conclusion, Philippe Lädemann nous informe qu'au terme de ses débats, la Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le budget de fonctionnement 2008 tel qu'il a été présenté par le maire, avec un taux du centime additionnel fixé à 48.

Les exemples mentionnés ci-dessus seront joints au présent procès-verbal.

Aucune autre question n'étant posée, le budget de fonctionnement et le plan des investissements pour l'année 2008 sont acceptés à l'unanimité des membres présents, soit par dix voix, selon la délibération suivante:

**APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2008
ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS
AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Vu les articles 30, al.1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2008, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 2'013'435.-- aux charges et de Fr. 2'026'400.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 12'965.--

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2008 s'élève à 48 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 0.-- aux dépenses et de Fr. 0.-- aux recettes,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 318'235.-- et par l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 12'965.-- ce qui fait ressortir un excédent de financement des investissements de Fr. 331'200.--

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR 10 VOIX, SOIT A L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRESENTS,**

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2008 pour un montant de Fr. 2'013'435.-- aux charges et de Fr. 2'026'400.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 12'965.--,

2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2008 à 48 centimes,

3. d'autoriser le maire à renouveler en 2008 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

3. Communications de l'exécutif

- **Projet de plan d'extraction No PE 02-2007.** Le maire présente ce projet qui est en fait un complément au plan d'extraction PE 01-2007 existant déjà. Ce plan a été l'objet d'une mise à l'enquête publique (No SCG-09) et a été dûment affiché au panneau officiel selon les délais requis. Aucune remarque ou opposition n'a été enregistrée à la Mairie. Dès que le département du Territoire aura transmis à la Mairie le dossier d'observations résultant de l'enquête publique, le Conseil municipal devra donner son préavis sur ce sujet.
- **Nettoyage d'arbres secs près du stand de tir.** Plusieurs érables et frênes secs ou dépérissants doivent être abattus le long du mur bordant le stand de tir. Un devis a été demandé à cet effet.
- **Rendez-vous avec l'OCM** (Office cantonal de la mobilité). Le maire informe le Conseil que l'exécutif a rencontré un représentant de l'OCM pour évoquer la question du croisement rue de la Maison-Forte/chemin des Mouilleuses ainsi que celle de la limitation de la vitesse sur la route du Coteau. Certaines mesures doivent être entreprises préalablement, notamment le comptage des voitures sur la route du Coteau, avant que cet office puisse se prononcer.
- **Police.** Hubert Dethurens donne connaissance au Conseil d'une lettre adressée le 31 octobre dernier par les maires de 14 communes de la région à M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat chargé du département des Institutions, exprimant l'inquiétude des autorités communales face aux problèmes d'insécurité grandissants. Il attend la réaction de M. Moutinot et tiendra le Conseil au courant de l'évolution de la situation.
- **Chemin de Mollaz.** A la suite des inondations du 11 juin, l'Etat nous a promis les conclusions de l'étude du PREE (plan régional d'évacuation des eaux) pour la fin de l'année. Dès que nous en aurons connaissance, nous pourrons avancer dans ce dossier. De plus, l'exécutif a rappelé à la commune de Soral son engagement de faire poser des grilles de protection sur les trop-pleins des déversoirs.

4. Divers

Laurent Zimmermann évoque le système Proxibus et demande si la commune pourrait en bénéficier. Le maire explique tout d'abord ce qu'est le système Proxibus: il s'agit d'un service des TPG permettant aux personnes situées dans un endroit très peu desservi par les transport publics d'appeler un bus pour les amener vers un autre endroit où le réseau est plus dense. Il dit aussi que le prix de revient de ce service est exorbitant, plusieurs centaines de francs par personne transportée, De plus, il est certain que notre commune ne pourrait pas bénéficier de ce service, les TPG considérant que la desserte actuelle de Laconnex est largement suffisante.

Yves Mermet demande qu'une prise électrique soit posée au centre sportif à l'extérieur, côté Bernex, pour faciliter l'organisation des manifestations à venir. Il souhaite aussi que des crochets soient fixés contre les murs de la salle pour en faciliter la décoration. Le maire lui répond que cela sera fait sous peu.

Dominique Pascual demande qu'une armoire soit fabriquée ou achetée pour le rangement du matériel de gymnastique, maintenant que différents groupes utilisent la salle polyvalente.

Philippe Lädermann revient sur la question des billets CFF. Le maire l'informe que les magistrats des sept communes de la Champagne se sont réunis dernièrement et ont abordé ce sujet. Sur le fond, ils sont d'accord de faire un essai et ont nommé une Commission d'étude qui devra bientôt rendre son rapport et qui est aussi chargée d'élaborer un règlement d'utilisation.

Bradley Stillwagon dit qu'il a lu un article dans la presse expliquant que, dorénavant, les prestations du SIS seront facturées aux particuliers, pour autant qu'ils soient responsables du sinistre. Le maire ne connaît pas très bien cette question mais pense que, somme toute, ce raisonnement est assez logique.

Véronique Rudaz a vu quelques adolescents jouer dans le village avec des pistolets à billes, ce qui est dangereux, particulièrement pour les petits. Un tous-ménages sera donc envoyé prochainement à la population pour rappeler l'interdiction de ce genre de pistolet sur la voie publique.

Problème des mouches dans la salle polyvalente. Cela devient très désagréable. L'exécutif se renseignera auprès d'une entreprise spécialisée pour voir ce qu'il est possible de faire.

Laurent Thévenoz a été contacté par M. Raphaël Ortiz pour le prix du 700^{ème}. Ce prix déjà été attribué pour l'année 2007. De plus, M. Ortiz ne répond pas aux critères d'attribution pour la remise de ce prix.

6. Questions du public

M. Francis LAURENT, nouvel habitant de la commune, remercie le maire pour son accueil. Il se dit intéressé par les débats du Conseil et particulièrement heureux de savoir que la question du chemin de Mollaz est toujours d'actualité.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 19h45.

Gabriel Dethurens
Secrétaire de mairie